

Brienne LE JEUNE

MÉMOIRES

Tome I

Première rédaction,
1^{re} partie (1682-1684)

Édition critique par Jacques DELON



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2022

www.honorechampion.com

Brienne LE JEUNE

MÉMOIRES

Tome II

Première rédaction,
2^e partie (1683)
Seconde rédaction (1696-1697)

Édition critique par Jacques DELON



PARIS
HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR
2022

www.honorechampion.com

AVANT-PROPOS

Fils et petit-fils de ministres, Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, connut une destinée des plus mouvementées : nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères, en survivance de son père, à quinze ans (1651), il accomplit aussitôt un périple de près de trois années (1652-1655) à travers l'Europe, jusque dans les pays scandinaves – destination rarissime à l'époque –, pour s'initier à sa future profession. Appelé à en remplir les fonctions dès vingt-trois ans, apprécié de Mazarin et du jeune roi auprès duquel il fut garçon d'honneur dans son enfance, il brilla dans tous les divertissements de la cour. Protecteur des écrivains, féru de poésie, il fit publier en latin son *Itinéraire* européen en 1660 et en 1662. Passionné d'objets d'art, il collectionna des tableaux, des médailles et des estampes de très grande valeur. Mais pour les acquérir, il joua beaucoup. Ses gains en série contre d'éminents personnages, objets de plusieurs plaintes, conduisirent Louis XIV à l'écarter de son gouvernement (1663). La même année, son épouse en mourut de désespoir. Dégouté du monde, il se retira aussitôt à l'Oratoire.

Pendant quelque temps, il se comporta de façon exemplaire. Consacrant tout son temps à des travaux de théologie et d'érudition, il reçut le sous-diaconat en 1666. Toutefois, peu après, sa foi commença à battre de l'aile. Sa passion de collectionneur le reprit. Pour acheter, il s'endetta, se livra à des transactions ruineuses. Son goût pour la littérature se raviva. Non content des trois volumes du *Recueil de poésies chrétiennes et diverses* (parus en 1671) qu'il avait entrepris de publier en compagnie des Solitaires de Port-Royal, il en projeta un autre, composé de nombreuses pièces galantes et qui, pour cette raison, ne purent voir le jour. Entre-temps, il s'était, en outre, follement épris d'une poétesse, Mme Deshoulières qu'il appelait sa «dixième muse». Excédé, le supérieur de l'Oratoire le pria de quitter l'habit (1670).

Désormais libéré de toute contrainte, il mena une vie dissipée dans laquelle, pour certains, sans qu'on en ait vraiment des preuves, entraient le jeu, l'alcool et les femmes. Ce qui préoccupait sa famille, c'était surtout sa prodigalité, les dettes qu'il contractait inconsidérément dans tout Paris, au risque de dilapider son patrimoine. Au nom de tous les siens, son frère, évêque de Coutances, entreprit des démarches auprès du lieutenant-civil de Paris, pour le faire interner sous le régime de l'interdiction. L'ayant appris, il se sauva à l'étranger, en Allemagne, accueilli par le duc de Mecklembourg et sa sulfureuse

épouse – auparavant duchesse de Châtillon –, avec laquelle on lui prêta une liaison.

Rentré en France selon le souhait du roi, il fut d'abord contraint de demeurer à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Par la suite, des lettres de cachet le firent exiler à Saint-Benoît-sur-Loire puis interner à Saint-Lazare où il resta enfermé pendant dix-huit ans, dans le bâtiment réservé aux déséquilibrés et aux fous.

Il n'en perdit pas pour autant la raison. Durant cette interminable réclusion, il se livra sans frein à sa passion pour la littérature et pour l'art. Il entretenait des liens épistolaires avec des écrivains et des peintres. Il rédigea de nombreux ouvrages, parmi lesquels la Première rédaction de ses *Mémoires* (1682-1684).

Comme il aspirait à bénéficier d'un régime moins sévère et moins humiliant, il entreprit, en 1692, des démarches pour être séparé des insensés. Il obtint gain de cause, sous le ministère de Pontchartrain, à la suite d'interrogatoires passés devant le lieutenant-civil Le Camus. Sa santé mentale ayant été jugée tout à fait satisfaisante, son interdiction fut levée. Il fut transféré dans un lieu plus avenant, à la Maison des Missions étrangères où ses amis purent lui rendre visite. Quelques années plus tard, Louis XIV lui accorda l'autorisation de se retirer à l'abbaye de Château-Landon. C'est là qu'il écrivit la Seconde rédaction de ses *Mémoires* (1696-1697) avant d'y terminer sa vie en 1698. Ceux qui comme Boileau, et après lui Sainte-Beuve, ont affirmé, à la légère, qu'il était «mort fou et enfermé» se sont étrangement trompés. Brienne mérite grandement, à cet égard, d'être réhabilité.

À sa mort ses manuscrits furent dispersés, beaucoup furent perdus, comme son *Histoire secrète du jansénisme*. Ses *Mémoires* connurent un meilleur sort. La 1^{re} partie de la Première rédaction est conservée à la BNF, sous la cote NAF 6450 (MF 7958) ; la 2^e partie, à la BM d'Auxerre, Ms. 102. La Seconde rédaction n'était connue jusqu'à présent que par la copie qui en avait été faite au XVIII^e siècle et qui se trouve à la BNF, cote NAF 4698 (MF 7954). Nous avons pu établir notre édition à partir du Ms. autographe retrouvé. Entré au dépôt légal de la BNF seulement en 1952, cote NAF 13624, il ne fut inscrit au catalogue qu'à partir de 1967.

La copie était considérée comme fiable par les critiques qui ont ignoré l'original. Elle l'est en effet, mais à quelques réserves près. Elle comporte de très nombreuses variantes qui ne visent certes qu'à améliorer le détail du texte autographe, rédigé, de l'aveu même de

l'auteur, «à plume courante»¹. En revanche, plusieurs passages assez étendus relatifs à ses contemporains², à sa famille³, et d'autres d'inspiration augustinienne⁴, ont été censurés. En outre, le copiste a commis plusieurs erreurs de lecture. La plus grave concerne une scène qui se déroula à Nantes à la veille de l'arrestation de Fouquet, au souper du roi où Brienne avait été invité. Le copiste lui fait dire alors : «la reine me fit donner un placet [un tabouret]». Éditeurs et critiques ont imputé au mémorialiste une faute ruinant ses qualités d'historien. Effectivement, la reine ne pouvait se trouver à Nantes au début de septembre 1661. Déjà en août, en raison de sa grossesse, elle n'avait pu assister à la fête de Vaux. En fait, l'erreur est imputable au copiste qui a lu : «la Reine», alors que le Ms. original porte bien : «La Reynie», premier lieutenant général de police de Paris !

Dans la *Nouvelle biographie générale* de Didot, l'auteur de l'article sur LOMÉNIE (Louis-Henri, comte de Brienne), t. 31, Paris, 1860, p. 531, mentionne une première édition de ce livre imprimée à Amsterdam en 1720, en 2 vol. in-12. Plusieurs critiques reprennent cette indication sans avoir pris soin de vérifier l'existence de l'ouvrage. Nous l'avons vainement recherchée. Arthur Marcy (1843-1900), historien et bibliophile, n'y était point parvenu. Dans son livre sur *Les loisirs d'un ministre prisonnier* (Arcis-sur-Aube, 1886, p. 4, n. 2), il en conclut : «Je crois qu'il y a double emploi avec la publication des Mémoires de son père, Henri-Auguste, faite en 1717 et 1728, à Amsterdam, en 3 vol. in-12. Peut-être quelque libraire aura-t-il cherché à écouler des exemplaires incomplets de la première édition, en attribuant au fils, l'œuvre du père. C'était, on le sait un procédé alors fort répandu».

La première édition des *Mémoires* de Louis-Henri de Brienne a été réalisée par François Barrière, sous le titre : *Mémoires inédits de Louis Henri de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'État sous Louis XIV*, publiés sur les manuscrits autographes avec un essai sur les mœurs et sur les usages du XVII^e siècle, Paris, 1828, 2 vol. In-8^o.

1. Le copiste allège souvent le style, par exemple, de phrases trop longues il en fait de plus brèves en remplaçant les conjonctions par des points. Il supprime des mots superflus, des répétitions.

2. Jugements critiques contre Mazarin (*Mémoires*, t. II, p. 271), César de Vendôme (*Ibid.*, p. 313), Colbert (*Ibid.*, p. 371) ; comparaison indécente des attributs masculins de Louis XIV et de son frère Philippe d'Orléans (*Ibid.*, p. 315-316). Le mot *Mémoires*, sans autre indication, renvoie aux deux volumes de la présente édition.

3. Accusée d'être responsable de son internement chez les fous à Saint-Lazare (*Ibid.*, p. 285-287).

4. *Ibid.*, p. 281-282 ; 290-292.

Deux éditions parurent la même année. Barrière disposait des deux manuscrits dont il avait fait l'acquisition⁵, entrés depuis à la BNF : le Ms. autographe (NAF 6450), 1^{re} partie de la Première rédaction, et la copie de la Seconde rédaction (NAF 4698), dont il dit qu'elle «est d'une belle écriture du temps», reconnaissant par là qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage autographe. Il n'a pas eu en mains la 2^e partie de la Première rédaction dont le Ms. autographe se trouve à la BM d'Auxerre, n° 102.

L'édition de Barrière a le mérite d'être la première. Elle connut un grand succès de librairie. Les deux volumes sont agréablement présentés, mais au prix d'un procédé inacceptable. À partir des deux manuscrits, Barrière s'est évertué, en les combinant, à en faire un récit unique. Ça et là, il a retranché à l'un pour ajouter à l'autre, au gré de sa propre invention⁶. En se substituant ainsi à l'auteur, il est parvenu à créer un texte nouveau, dont l'ordonnance générale est très différente de celle de l'original qu'il s'est ainsi approprié, le remaniant comme s'il s'agissait d'un premier jet de sa propre création.

La seconde édition des *Mémoires* de Louis-Henri de Brienne, a été publiée au siècle suivant par Paul Bonnefon. Elle est intitulée : *Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, dit le Jeune Brienne*, pour la Société de l'Histoire de France, à Paris, en 3 volumes (1916-1919). Bonnefon y rejette vivement la méthode suivie par son prédécesseur auquel il reproche d'avoir «éparpillé» le texte du narrateur, en le «déchiqetant» (t. I, p. 3, n. 1). Cette édition, plus complète, est augmentée de la 2^e partie de la Première rédaction, d'après le Ms. autographe de la BM d'Auxerre. Bonnefon n'ayant pas connu le Ms. autographe de la Seconde rédaction – inscrit plus tard, on l'a vu, au catalogue de la BNF – juge que la copie dont il dispose, sans «offrir les garanties absolues» d'un original, «semble d'une authenticité certaine» (*Ibid.*).

Toutefois, pour satisfaire à certains critères moraux de son temps, il s'est cru autorisé à censurer des passages jugés trop indécents. Dans la 2^e partie de la Première rédaction, il a ainsi délibérément omis un long poème de l'auteur sur sa vie conjugale intime et sur son aventure avec une soubrette de son épouse. Dans la Seconde rédaction, il a

5. Avertissement de la 2^e édition de 1828, t. I, p. VIII-X. F. Barrière explique que «M. de Brienne, archevêque de Toulouse, avait eu lui-même l'intention de les publier, au moment où la Révolution éclata».

6. Voir par exemple comment il évoque la prise de pouvoir de Louis XIV en regroupant les deux versions de Brienne en une seule, inventant des transitions, *Mémoires*, t. II, p. 154-158.

passé sous silence un épisode scabreux relatant l'intervention de Brienne auprès d'un couple enlacé dans l'obscurité d'une antichambre ; des pages que le copiste n'avait pas cru devoir supprimer. De telles coupures nous paraissent préjudiciables dans la mesure où elles trahissent le ton que le mémorialiste avait voulu adopter en s'inspirant de Bussy-Rabutin, le «Pétron français». Elles se refusent à rendre compte de la personnalité complexe, et certes déroutante par ses incohérences, d'un auteur qui passe étrangement d'un libertinage galant, totalement débridé, au mysticisme le plus ardent.

La présente édition reproduit intégralement le texte des trois manuscrits autographes. Elle ajoute, pour la Seconde rédaction, toutes les variantes de la copie. L'ensemble forme un ouvrage d'un accès souvent difficile en raison de la personnalité singulière de l'auteur. Pénétré de la volonté aristocratique d'écrire ses *Mémoires* spontanément, au fil de plume, en toute liberté, comme dans une conversation, il dédaigne de s'astreindre au travail de rédaction considéré comme l'apanage des écrivains de profession. D'où un manque de rigueur dans l'ordonnance générale du récit. Le narrateur peine souvent à suivre le plan qu'il s'est proposé dans les sommaires.

Un autre trait de caractère de Brienne imprime au déroulement du texte une sinuosité parfois déroutante. Sa vivacité d'esprit, son imagination débordante, l'entraînent dans de fréquents excursions. Un sujet à peine ébauché est abandonné provisoirement, pour en aborder un, ou plusieurs autres, en cascade. De là d'incessantes digressions accompagnées de continuel retours en arrière. Enfin, ce qui ne permet pas de suivre aisément cette perpétuelle navigation d'un épisode à un autre, c'est la désinvolture affichée de Brienne à l'égard de la chronologie.

Son ouvrage, pour être compris et apprécié à sa juste mesure, nécessitait, plus que tout autre, une étude approfondie, doublée d'un effort de clarification. D'abord dans le détail de l'expression, en particulier pour les multiples citations latines des Anciens et de la Bible, énoncées presque toujours sans les références et les traductions qu'il a fallu adjoindre. Ensuite, sur un plan plus général, des éclaircissements s'avéraient indispensables pour souligner le caractère exceptionnel de ses témoignages historiques, concernant Chavigny, Mazarin, Louis XIV et de nombreux autres personnages. Son talent littéraire méritait d'être mieux reconnu grâce à une attention particulière portée aux anecdotes, aux dialogues, aux scènes théâtrales, aux portraits, ainsi qu'à sa façon originale de renouveler le genre des *Mémoires*. Il importait aussi de préciser ses relations avec

un nombre impressionnant d'artistes et d'écrivains de l'époque : peintres, poètes, mémorialistes, moralistes ou philosophes. Elles éclairent d'un jour nouveau sa personnalité complexe, et la rendent plus attachante, d'autant plus que la réputation de folie dont on l'a affublé ne résiste pas à l'examen des pièces produites pour son internement ou pour sa libération.

Nous avons modernisé le texte des trois manuscrits autographes, notamment en substituant le *i* au *y* à la finale de certains mots (*luy, icy, ceux-cy, ainsy*), la graphie *ai* à celle de l'ancienne diphtongue *oi* (il *avoit*), ou en usant de l'accent circonflexe et de l'accent aigu sur les voyelles précédant le *s* devant consonne, supprimé à la suite des réformes orthographiques du XVIII^e siècle (*teste, mesme, empescher, estre, il n'y a personne qui ne se retractast, estat*). L'actuelle ponctuation du style direct a été ajoutée dans les dialogues.